

MOTION URGENTE

ECONOMIES D'ENERGIE : POUR DES POMPES DE CIRCULATION DE CHAUFFAGE EFFICIENTES

Dans le cadre de son programme de législature 2011 à 2014, le Conseil exécutif souhaite renforcer la protection du climat et la politique énergétique. Il veut que le canton de Berne contribue activement à la protection du climat en réduisant sa consommation d'énergie par tête d'habitant.

Les pompes de circulation des maisons consomment généralement plus d'électricité que nécessaire.

Le Conseil-exécutif, en se référant à l'article 52, al. 3 de la Loi sur l'énergie, est prié de:

1. Exiger l'installation, dans tous les biens immobiliers appartenant au canton ainsi que dans les bâtiments communaux subventionnés par le canton, des pompes de circulation de chauffage dimensionnées et réglées correctement. Ses adaptations sont à faire dans les 10 ans pour les installations existantes et dans les 5 ans pour toutes les pompes âgées de plus de 15 ans.
2. Exiger des communes qu'elles en fassent de même pour tous leurs biens immobiliers.
3. Subventionner les communes qui encouragent les propriétaires à remplacer leurs anciennes pompes de circulation de chauffage par des appareils plus efficaces.

Développement :

Les pompes de circulation (appelées également circulateurs), représentent près de 10 % de la facture d'électricité des ménages.

Or, il arrive que ces appareils consomment jusqu'à dix fois plus d'électricité que nécessaire. Les circulateurs sont souvent surdimensionnés et réglés sur une vitesse trop élevée. De plus beaucoup tournent inutilement une grande partie du temps. Il s'ensuit non seulement un important gaspillage d'électricité qui passe inaperçu, mais aussi un moins bon rendement de la chaudière. Comme le circulateur tourne trop vite, l'eau passe trop rapidement dans les radiateurs et ne transmet pas idéalement sa chaleur dans les habitations. De plus, cette situation provoque parfois des sifflements désagréables.

Cela provoque une surconsommation de mazout et de gaz de 4 %. Selon l'ingénieur-conseil vaudois Lucien Keller, le circulateur constitue l'un des plus grands gisements d'économies dans les bâtiments. Par exemple, la rénovation d'un immeuble de 30 appartements a permis de réduire la consommation des appareils de 95 %, soit une économie annuelle de 5'000 fr.

Sur l'ensemble de la Suisse, le potentiel d'économies s'élève selon lui à 600 mégawatts, soit deux fois la puissance d'une centrale nucléaire du type de celle de Mühleberg. Selon des chercheurs européens, un circulateur d'une puissance de 5 à 8 watts suffirait pour une villa, même pour affronter les frimas scandinaves.

L'économie la plus simple consiste à arrêter le circulateur du chauffage pendant l'été,

lorsqu'il est inutile. Les nouvelles pompes de circulation sont aussi 80 % plus efficaces que les anciennes.

L'urgence est demandée

Motifs :

La nouvelle Loi sur l'énergie est entrée en vigueur cette année. Un nouveau programme d'incitation a été mis en place. Les changements climatiques et l'abandon du nucléaire exigent entre autre d'un parlement cantonal qu'il ait une attitude cohérente et s'engage de manière déterminée pour promouvoir l'efficacité énergétique.

Corgémont, le 23 janvier 2012

Pierre Amstutz